

## Consultation de Régions de France sur l'avenir des Pôles de compétitivité - Point de vue de France Clusters -

### Une reconnaissance institutionnelle et territoriale à redynamiser, oui...

La régionalisation de la Phase IV, mais plus encore le déclin du FUI ciblé sur le cofinancement des projets de R&D issus des pôles de compétitivité a marqué, pour les différentes parties prenantes de l'innovation dans les territoires, la crainte d'un désintérêt national pour les projets innovants de rupture portés par les pôles. Les évaluations publiques, fréquentes et régulières, faites sur les Pôles de Compétitivité (PDC) ont toutes conclu à l'intérêt de la politique des pôles et la pertinence de cet outil. Puisque nous y croyons, reconnaissons-les et valorisons-les pour les soutenir !

L'idée d'une Phase V orientée sur la valorisation de la marque « pôle de compétitivité » nous semble intéressante mais pas suffisante. Un label n'a de valeur qu'à travers ses services associés. Offrons un rôle national renforcé aux pôles dans les bureaux des 19 CSF (et parfois les clusters comme on les voit dans certains comités) et auprès du Secrétariat Général pour l'Investissement ; offrons un rôle régional systématique aux pôles/clusters dans la définition et la mise en œuvre de toutes les SRDEII ; offrons un accès privilégié des projets innovants issus des pôles aux dispositifs de soutien du Plan de Relance (PIA par ex.) et du futur « Plan de Résilience » évoqué récemment par le Président Macron ; offrons aux pôles/clusters une place dans la gouvernance des Territoires d'industrie pour participer à l'identification et à la cohérence des projets de redynamisation industrielle des territoires, etc. L'Europe compte sur les « clusters » (au sens large) pour construire une économie européenne indépendante et souveraine en matière de production. Pour en relever le défi, il faut des pôles et clusters forts et reconnus nationalement et régionalement et qui embrassent des marchés d'avenir.

### ... mais pas qu'une reconnaissance ! Un besoin primordial de pôles/clusters « agiles » bénéficiant d'un cadre fortement simplifié de soutien national et territorial

Suite à l'accumulation des crises récentes, les PME françaises et européennes font face à des défis immenses de raréfaction : raréfaction sur les matières premières, sur les énergies, sur les ressources humaines, etc. Ces raréfactions mettent en forte tension leur capacité de production et leur survie. Cette situation les pousse au repli sur soi. Les aider à s'organiser en réseaux pour les aider à sortir de leur isolement et innover ensemble est une excellente démarche. Mais ces « écosystèmes territoriaux innovants » qui en découlent ne doivent pas être seulement vu comme des outils de communication aux yeux des acteurs institutionnels. Ils doivent aller en profondeur dans l'analyse des besoins de leurs bénéficiaires et être particulièrement agiles dans le management d'innovations collaboratives. Mutualiser des ressources et des fonctions, oui, mais quand les ressources sont trop rares, c'est très difficile ! **Les pôles et clusters sont la « solution agile »** à encourager pour maintenir les activités économiques et déployer des innovations. Leur agilité dépend des cadres de fonctionnement qui leur est proposé. Les exercices d'équilibristes publics/privés qui leur sont demandés pour leur financement public et leur gestion budgétaire mériteraient d'être fortement simplifiés pour les aider à se concentrer sur l'essentiel et décupler leur efficacité.

### Evolution des pôles : vers une « clusterisation » par nécessité dont il ne faudrait pas qu'elle réduise leur savoir-faire d'anticipation technologique sur les nouveaux marchés d'avenir

Le métier premier des pôles est centré sur la génération d'innovations, notamment technologiques (la fameuse « usine à projets »). Leur savoir-faire d'accompagnement PME et d'animation de la « triple hélice » a été très affûté dans cet objectif et est aujourd'hui reconnu pour son efficacité. Poussés par l'exigence de transformation de leurs modèles économiques et la disparition du FUI, les pôles augmentent leur offre d'accompagnement aux PME par de nouveaux services divers de mutualisation de moyens et d'accès marché qui répondent à leurs besoins immédiats. Il ne faudrait pas que la capacité des pôles à construire, par l'innovation, le monde de demain soit entravée par la dispersion de leur engagement auprès de leurs membres ! La coopération clusters/pôles est utile à cet effet et mérite d'être encouragée. Leur complémentarité produit aux entreprises impliquées et aux territoires d'implantation un panier de services complet et structurant.

### **Efficacité des pôles. Une conviction d'utilité territoriale et nationale autant qu'une efficacité au service des entreprises qu'il faut continuer de soutenir, absolument !**

A notre connaissance, il n'est pas de politique publique qui ait fait l'objet d'autant de démarches d'évaluation et aussi fréquentes que la politique des PDC. Tous les ans, les pôles ont répondu à des enquêtes parfois de l'Etat (DGE, CGET), parfois de France Stratégie, du Cese et des Ceser, de la Cour des comptes, des conseils régionaux, des EPCI, etc. Si ces travaux affichaient des axes d'amélioration de la politique et du fonctionnement des pôles, tous concluaient à l'impact positif de leurs écosystèmes structurés pour l'innovation, les entreprises et les territoires, et à la conviction de poursuivre la politique de soutien. La Silicon Valley s'est faite en 50 ans. Avec les politiques clusters/pôles en France, dont les premières expérimentations datent de la fin des années 1990 (les systèmes productifs localisés, Datar), nous atteignons tout juste le milieu du gué ! Ne lâchons pas l'affaire !!

### **Modèle économique. Reconnaître et encourager leur rôle « d'apporteurs d'affaires » pour les politiques publiques de relance économique et d'innovation**

De par la richesse des écosystèmes qu'ils accompagnent et leur proximité avec les entreprises, les pôles (et les clusters également) sont très souvent sollicités pour aider au déploiement des programmes ou politiques publiques économiques. C'est heureux et c'est une contribution qu'ils peuvent apporter en retour de l'investissement public qui les a aidés à se structurer. Cependant l'exigence publique actuelle qui s'exprime à eux d'une plus grande autonomie financière ne leur permet plus de répondre « gratuitement » aux besoins d'appui qui leur est demandé sur les nombreux dispositifs publics qui accompagnent l'innovation et le développement économique. Il serait pertinent d'envisager pour les pôles (et clusters), sur certains dispositifs la reconnaissance d'un rôle d'apport d'affaires qui contribuera, par les services rendus, au financement de l'animation de leur réseau.

### **Les pôles et clusters seront l'avenir des Territoires d'industrie**

L'Etat (ANCT) vient de lancer une étape 2 de son programme Territoires d'industrie. Pour inscrire dans la durée, et au-delà de cette phase 2, le nouvel engouement national et territorial en faveur de l'industrie à laquelle l'initiative n'est pas étrangère, il serait pertinent de rapprocher les cellules d'animation des territoires d'industrie de celles des pôles et clusters. Dans les pôles et clusters, ce sont déjà plus de 3000 ingénieurs territoriaux qui portent la culture de l'industrie, du collaboratif, de l'économie territoriale et de l'innovation. Ils maillent le territoire national. Ils animent des gouvernances publiques/privées proches de celles qui ont été mises en place pour les Territoires d'industrie. Ils ont construit des modèles de fonctionnement agiles qui leur permettent d'inscrire leur dynamique dans la durée et avec intelligence. L'ADN des pôles et clusters épousant naturellement les ambitions des Territoires d'industrie, ils participeront activement à la pérennisation des dynamiques des territoires d'industrie au-delà des programmes publics d'accompagnement.

## Pôles et concurrences, attention aux forces qui devraient s'aligner et se renforcer, plutôt que s'annuler

C'est une question éminemment politique ; il n'empêche. Après la Loi Notr et la raréfaction des subventions au fonctionnement des structures de l'accompagnement public/privé du développement économique territorial, des tensions émergent entre ces « corps intermédiaires » (pôles/clusters, agences régionales d'innovation, syndicats de branches par exemple). Avec l'accumulation des crises récentes, ces tensions nous semblent infondées et sclérosantes face aux chantiers qui se dressent devant nous : résilience économique, souveraineté nationale et européenne, égalité des chances femmes/hommes, compétences et recrutement, grandes transitions écologique, numérique, énergétique, démographique, etc. Ces défis immenses doivent nous rassembler plutôt que nous opposer ! Il serait plus qu'intéressant qu'une réflexion soit menée pour encourager la convergence des intérêts, la complémentarités et l'addition des forces, plutôt que l'installation de concurrences paralysantes, pour des raisons parfois très éloignées de l'intérêt commun et économique.

## Une échelles territoriale « multiforme » et « agile » à cultiver absolument, à l'appui d'une politique quadri-portée locale, régionale, nationale et européenne !

Les pôles ont un **ancrage territorial ou régional** naturellement fort. C'est une condition nécessaire à l'animation « de proximité » de leur écosystème en vue de favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants à fort enjeu structurant pour les acteurs impliqués et pour le territoire. Ils cultivent également une identité thématique (technologique, sectorielle ou produits/marchés) très spécifique qui les différencie à **l'échelle nationale, voire européenne**. C'est un caractère nécessaire à leur valeur ajoutée auprès des entreprises et de leur territoire d'implantation dans leur représentation concurrentielle sur le marché mondial. A l'échelle internationale, la grande valeur ajoutée perçue de la politique des pôles a été de voir associés, autour de l'outil « cluster », les intérêts nationaux (Etat, CSF, Branche professionnelles), régionaux et territoriaux (EPCI). L'avenir des pôles et le niveau de leur impact innovation/PME/territoire dépend de ce positionnement à échelle multiforme. Les initiatives publiques qui les accompagneront doivent en tenir compte et la « régionalisation » de l'accompagnement des pôles ne doit pas se traduire par une restriction du champ d'intervention des pôles aux seules entreprises du territoire régional. Cette vision « institutionnelle » va à l'encontre du bon fonctionnement des pôles et de leur valeur ajoutée maximale. **Le rôle des EPCI** dans l'appui aux pôles et clusters est à considérer avec attention. On voit nombreux des EPCI recruter des « chargés de mission filière » et investir en équipements et en infrastructures utiles au développement de leur tissu économique. Il convient naturellement d'encourager ces investissements thématiques qui se font le plus souvent en collaboration intelligente avec les pôles/clusters agissant sur leur territoire local.

## Pôles de compétitivité et clusters économiques, unis vers un même avenir au bénéfice de leurs écosystèmes productifs

Si les politiques publiques « pôles » et « clusters » ont aidé depuis 25 ans à la structuration d'outils répondant à des ambitions de natures différentes (*pour simplifier : de l'émergence d'innovations technologiques à mettre sur des marchés applicatifs mondiaux pour les pôles de compétitivité ; de la mutualisation locale et la diversification marché qui appellent des innovations-au-sens-large pour les clusters d'entreprises*), l'environnement économique dans lequel travaillent les pôles et clusters a aujourd'hui tellement changé qu'il serait opportun de reconsidérer leurs contributions complémentaires à l'aune des nouveaux besoins de notre tissu économique national. Nous ne disons pas ici que « pôles » et « clusters » sont identiques, non, mais nous pensons que c'est dans l'addition de leurs compétences et savoir-faire internalisés. Attention, leurs fusions n'est pas forcément (ou pas systématiquement) souhaitables car leurs relations de proximité avec leur écosystème et leur agilité de fonctionnement en pâtirait. De nombreux contre-exemples ont prouvé l'inefficacité de « mariages d'intérêt » au motif d'une simple « clarification du paysage » ou de « fausses économies d'échelles ».